



VILLE DE  
**CACHAN**

## Bon d'aide à la pratique Sportive, culturelle et de loisirs

<b>Qu'est-ce que c'est ?</b>	Un bon de 50 € pour favoriser la pratique sportive, culturelle et de loisirs, utilisable lors de l'inscription dans une association cachanaise.
<b>Quand ?</b>	Distribution à partir du 8 septembre 2021 jusqu'au vendredi 15 octobre 2021.
<b>Combien ?</b>	1 bon par enfant d'une valeur de 50 €
<b>Qui ?</b>	Enfants Cachanais scolarisés jusqu'en terminale Si <ul style="list-style-type: none"><li>↳ Enfants en maternelle et en élémentaire, sont éligibles les quotients 1, 2, 3, 4</li><li>↳ Collégiens et lycéens dont les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire</li></ul>
<b>Où retirer le bon ?</b>	Au Parc Raspail lors du Forum des associations, le samedi 11 septembre de 10h30 à 17h30 (Stand Accueil). Au Complexe sportif Léo Lagrange – 25 avenue de l'Europe, <b>les mercredis, jeudis et vendredis de 15h00 à 21h00.</b>
<b>Comment faire pour faire valoir le bon ?</b>	La famille doit connaître le nom de l'association dans laquelle l'enfant souhaite s'inscrire, l'association déduira le montant du bon de la cotisation.
<b>Pièces à fournir</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Quotient familial et/ou attestation d'allocation de rentrée scolaire</li><li>- Pièce d'identité et justificatif de domicile.</li></ul>